

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

---

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS  
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 385

présenté par  
Mme Linkenheld**ARTICLE 10**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« construction »,

le mot :

« réalisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le mot « construction » est trop restrictif car il n'inclut pas les acquisitions -améliorations et les réhabilitations qui constituent 90 % de l'offre nouvelle réalisée par les organismes de maîtrise d'ouvrage d'insertion. Ces opérations sont un facteur de mixité sociale dans le tissu urbain, permettent d'augmenter l'offre dans les communes très urbaines, facilitent la vie sociale et économique des locataires.

Le présent amendement propose de substituer le mot « réalisation » au mot « construction ».